

# LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE : IL EST URGENT D'AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSPARENCE

CCFD-Terre Solidaire, ONE, Oxfam France, Peuples Solidaires - ActionAid France  
En partenariat avec la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires

*« Il faut une harmonisation internationale mais il ne faut pas l'attendre (...) il faut casser ce cercle vicieux voulant que depuis 20 ou 30 ans on dise qu'on fera plus tard parce que le monde entier ne le fait pas. »*

Michel Sapin, Le Figaro, 22 avril 2016<sup>1</sup>

Panama papers, Luxleaks, Offshoreleaks... Les scandales d'évasion fiscale se succèdent et démontrent l'importance de la transparence dans la lutte contre **l'évasion fiscale qui coûte chaque année 40 à 60 milliards d'euros à la France, soit l'équivalent du budget de l'éducation nationale.**

La lutte contre l'évasion fiscale ne peut se limiter aux seules informations révélées par les lanceurs d'alerte et en appelle à une transparence systématique pour s'attaquer à la face immergée de l'iceberg de l'évasion fiscale. Plus que jamais, l'opacité qui entoure la fiscalité des grandes multinationales est devenue **insupportable aux yeux du grand public** qui attend des réponses politiques à la hauteur des enjeux.

**Le reporting pays par pays public est un outil puissant en faveur de la transparence** et de la lutte contre l'évasion fiscale puisqu'il donne à voir les schémas artificiels de transferts de bénéfices. Il constitue donc un maillon essentiel d'un système fiscal plus juste au service de l'activité économique réelle et de l'emploi, permettant de financer les services publics et les infrastructures.

**La France a l'occasion d'adopter cette mesure ambitieuse** dans la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de l'activité économique qui sera examinée à l'Assemblée nationale à partir de la fin du mois de mai 2016.

## **Objectif du reporting public pays par pays :**

**Obliger les entreprises à rendre publiques des informations comptables précises concernant leurs activités (notamment le chiffre d'affaires, le profit, le nombre d'employés) et les impôts payés dans chaque territoire où elles sont implantées de manière à identifier si les impôts versés correspondent à leur activité économique réelle.**



À l'international, alors que les banques françaises réalisent

**1/3**

de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ceux-ci ne représentent que

**1/4**

de leurs activités internationales déclarées,

**1/5**

de leurs impôts et

**1/6**

de leurs employés.

## 1. UNE OBLIGATION DÉJÀ EN VIGUEUR POUR LES BANQUES

Depuis la loi bancaire de 2013<sup>2</sup>, les banques françaises sont déjà soumises à l'obligation de reporting pays par pays public. L'analyse des premiers chiffres complets menée par Oxfam, le CCFD-Terre Solidaire et le Secours Catholique a montré l'importance de ces données et révèle que **les paradis fiscaux sont au cœur de la stratégie internationale des banques françaises**. Le rapport qui présente cette analyse<sup>3</sup> démontre notamment la déconnexion entre l'activité économique réelle des banques et leurs bénéfices déclarés dans certains paradis fiscaux à l'image de l'Irlande où les activités de la Société Générale dégagent 78 fois plus de bénéfices qu'en France à chiffre d'affaires égal. Les banques qui ont déjà fourni ce reporting public ont reconnu ces effets positifs et ont affirmé leur soutien à cette mesure. De l'aveu même de leurs dirigeants, la transparence comptable n'a en rien affecté leurs perspectives de développement<sup>4</sup>.

*« On a donné, on donnera, il n'y a aucun problème à la transparence à compter du moment où il nous est demandé de faire ça. »*

Crédit Agricole, 21 mars 2016, commission TAXE du Parlement européen<sup>5</sup>.

## 2. RÉTABLIR UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE PME ET ENTREPRISES MULTINATIONALES

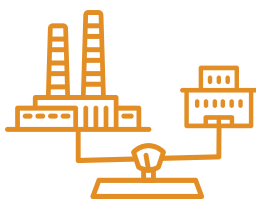
Selon la Commission européenne, une entreprise **multinationale paie en moyenne 30% d'impôt en moins** qu'une entreprise active dans un seul pays. Seules les multinationales sont en mesure d'utiliser leur myriade de filiales dans différents pays et de faire appel à des conseillers juridiques et fiscaux pour transférer artificiellement leurs bénéfices dans les paradis fiscaux et payer moins d'impôts. Alors qu'elles sont les plus importantes pourvoyeuses de croissance et d'emplois, les PME font face à une concurrence faussée. Dans un contexte de mondialisation, l'évasion fiscale des multinationales contribue à reporter la charge de l'impôt sur les bases fiscales les moins mobiles, à savoir les PME et les particuliers les moins aisés. Par ailleurs, les PME qui n'ont qu'une filiale en France publient déjà des informations sur leurs activités auprès du Registre du Commerce des Sociétés. Un reporting public pour les multinationales ne viendrait que **corriger un déséquilibre qui jouait jusqu'alors en défaveur des PME**.

## 3. LA PUBLICITÉ DES INFORMATIONS :

### UNE ARME DE DISSUASION MASSIVE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Le risque d'image que peut représenter une campagne citoyenne ou une enquête soupçonnant une entreprise d'évasion fiscale est de plus en plus pris au sérieux par les grandes entreprises. L'étude d'impact de la Commission européenne souligne que 3/5 des PDG de grands groupes évaluent à plus de 40% la part de la valorisation boursière directement liée à l'image de marque et à la réputation<sup>6</sup>.

En mettant en évidence les transferts artificiels de bénéfices des entreprises qui veulent échapper à l'impôt, le reporting public permettra une **vigilance citoyenne**, qui encouragera de facto les entreprises à changer durablement de pratiques pour ne pas apparaître auprès du grand public comme un champion de l'évasion fiscale. A l'inverse, la transparence fiscale permet de dissiper les soupçons ou accusations infondés et de rétablir la **confiance des citoyens dans notre système fiscal**. Les décideurs politiques, journalistes, ONG, consommateurs pourront ainsi se forger une opinion sur la base d'informations complètes et facilement accessibles. L'accès à l'information est également important pour les citoyens des pays pauvres qui souffrent autant, voire plus, des pratiques des multinationales.



## La fausse bonne réponse de la Commission européenne :

Le 12 avril dernier, la Commission européenne a proposé un reporting public limité aux seuls Etats de l'Union européenne et à une liste restreinte de paradis fiscaux<sup>7</sup>. Si les multinationales ne doivent publier des informations sur leurs activités que dans un nombre déterminé de pays, elles pourront choisir de relocaliser leurs bénéficiaires vers d'autres paradis fiscaux comme la Suisse ou l'Etat du Delaware aux Etats-Unis qui ont très peu de chances de se retrouver sur une liste noire. **De plus, ce périmètre géographique limité exclut les pays en développement, qui sont pourtant les plus grands perdants de l'évasion fiscale des multinationales**, et rend impossible la lecture globale des activités des entreprises et l'identification des montages d'évasion fiscale. Néanmoins, la Commission européenne reconnaît l'importance de la transparence comme un outil crucial dans la lutte contre l'évasion fiscale, ce qui est confirmé par son étude d'impact<sup>8</sup>.

## 4. S'ASSURER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS



Le risque d'image est également pris en compte de manière croissante par les investisseurs, qui identifient désormais les pratiques fiscales d'une entreprise comme un important facteur de risques, y compris sur les bénéfices de l'entreprise si ceux-ci reposent sur de l'évasion fiscale. De nombreux groupes d'investisseurs se sont positionnés en faveur du reporting public à l'image du Forum européen de l'investissement responsable (EUROSIF) ou de l'ERAFP<sup>9</sup> en France. Les **principes des Nations unies pour un investissement responsable**, qui font référence au niveau international, soutiennent également la transparence fiscale en tant qu'élément indispensable de confiance pour les investisseurs<sup>10</sup>.

*« EUROSIF est en faveur d'un reporting pays par pays obligatoire qui impose aux sociétés cotées de rendre publiques, chaque année, les informations aux parties prenantes, dont les investisseurs et les actionnaires »*

Forum Européen de l'investissement responsable, juillet 2015<sup>11</sup>

**La transparence comptable des grandes entreprises est une mesure incontournable** pour lutter contre les transferts artificiels de bénéficiaires dans les paradis fiscaux. Les organisations de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires appellent donc les député-e-s à **introduire et voter, dans la loi Sapin 2, le reporting pays par pays public pour les entreprises multinationales** afin de faire un pas décisif dans la lutte contre l'évasion fiscale.

*« Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »* Art. 14. Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, 1789.

<sup>1</sup> « Les ministres des finances de l'UE, unis contre l'évasion fiscale », lefigaro.fr, 23 avril 2016 : [www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/23/20002-20160423ARTFIG00071-le-projet-d-une-liste-noire-commune-des-paradis-fiscaux.php](http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/23/20002-20160423ARTFIG00071-le-projet-d-une-liste-noire-commune-des-paradis-fiscaux.php)

<sup>2</sup> Loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027754539>

<sup>3</sup> « En quête de transparence. Sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux », 16 mars 2016 : [www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Final\\_Sur\\_la\\_piste\\_des\\_banques\\_francaises.pdf](http://www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_Sur_la_piste_des_banques_francaises.pdf)

<sup>4</sup> Communiqué de presse de la commission TAXE 2 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=IM-PRESS&reference=20160321IPR20221&language=FR>

<sup>5</sup> Jean-Charles Balat, Directeur fiscal du groupe Crédit Agricole, audition de la commission spéciale TAXE 2 du Parlement Européen, 21 mars 2016

<sup>6</sup> European commission, *Impact assessment assessing the potential for further transparency on income tax information*, p. 48

<sup>7</sup> Proposition de directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices, 12 avril 2016 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0198&from=FR>

<sup>8</sup> European commission, *Impact assessment assessing the potential for further transparency on income tax information*, avril 2016 : [www.eurosif.org/wp-content/uploads/2015/07/2015-07-15\\_Eurosif-CBCR-Position-FINAL.pdf](http://www.eurosif.org/wp-content/uploads/2015/07/2015-07-15_Eurosif-CBCR-Position-FINAL.pdf)

<sup>9</sup> Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique, « Lignes directrices pour l'engagement actionnarial de l'ERAFP – version 2015 » : [https://www.rafp.fr/sites/rafp\\_fr/files/file/2015\\_lignes\\_directrices\\_engagement\\_actionnarial\\_erafp.pdf](https://www.rafp.fr/sites/rafp_fr/files/file/2015_lignes_directrices_engagement_actionnarial_erafp.pdf)

<sup>10</sup> UN Principles for Responsible Investments, *Engagement Guidance on Corporate Tax Responsibility* : <http://www.unpri.org>

<sup>11</sup> European sustainable investment forum, « Country-by-country reporting reporting : Eurosif's position », juillet 2015

